

Campus Ceria

Conception et suivi de la construction d'un complexe scolaire composé de deux écoles secondaires à pédagogie active, d'un réfectoire, d'une rénovation d'un hall de sport existant, de la construction d'un parking et de sa voie d'accès, du réaménagement d'une drève et de l'aménagement des abords paysagés.

Avenue Emile Gryson 1, 1070 Anderlecht, Belgique

Maître d'ouvrage
Architecte
Bureau d'exécution
Techniques spéciales - PEB
Stabilité
Acoustique
Paysagisme

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE
AM «V+ / MSA / 51n4e»
Bureau Bouwtechniek
MK Engineering
Greisch
Daidalos Peutz
Plant en Houtgoed

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME
5 décembre 2018

12 . FORMULAIRE DE PROPOSITION PEB



MSA

51N4E

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
 - à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois après la réception provisoire des travaux (ou au plus tard 6 mois après la fin des travaux) :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
 - à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : Rue Emile Gryzon, 1
Anderlecht, 1070

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination : Commission Communautaire Française
 Numéro d'entreprise : 0240 682 437
 Représenté(e) par : Mme LAMBRECHTS Bernadette
 Adresse : Rue des palais, 42
 Schaerbeek 1030 - Belgique
 Téléphone : 02 800 82 02
 Email : blambrechts@spfb.brussels
 Personne de contact : Y. AZIZOLLAHOFF
 Coordonnées : yazizollahoff@spfb.brussels 0499 588 021 - 02 800 82 02

Architecte

Dénomination : Association Momentanée d'Architecte V+ MAS 51N4E
 Représenté(e) par : Mr BIHAIN Jörn
 Adresse : Rue le Lorrain, 82
 Molenbeek-Saint-Jean 1080 - Belgique
 Téléphone : 02 428 38 79
 Fax : 02 513 51 41
 Email : jom@vplus.org
 Personne de contact : BIHAIN Jörn
 Coordonnées : jom@vplus.org 02 428 38 79



PROPOSITION PEB

Conseiller PEB

Dénomination : MK Engineering sprl
 Représenté(e) par : Mr Kowalski Michel
 Numéro d'agrément : PEBPM-1010620
 Adresse : Chaussée de Waterloo, 412 F
 Ixelles 1050 - Belgique
 Téléphone : 02 340 65 00
 Fax : -
 Email : mk.peb@mkengineering.be
 Personne de contact : Caroline Kints
 Coordonnées : cki@mkengineering.be

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment DOA (8 178,69 m² plancher)*

Rue Emile Gryzon, 1 - 1070 Anderlecht

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique				travaux aux installations techniques	
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m ²	%	m ²		%
DOA	-	Non-résidentielle	UN	8 178,69	0,00	-	-	-	-	

Détail des parties fonctionnelles **

Nom de l'unité PEB	Nom de la partie fonctionnelle	Fonction	Surface plancher (m ²)
DOA	Enseignement	Enseignement	5 244,76
	Gymnase	Installations sportives - Hall de sport, Gymnase	1 797,69
	Réfectoire	Rassemblement - cafétéria, réfectoire	530,26
	Bureaux	Bureaux	805,98

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

** D'application uniquement pour les unités PEN (Unité PEB non-résidentielle UN et UAN)

Bâtiment D2-3 (6 654,83 m² plancher)*

Rue Emile Gryzon, 1 - 1070 Anderlecht

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique				travaux aux installations techniques	
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m ²	%	m ²		%

PROPOSITION PEB

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique				travaux aux installations techniques	
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m ²	%	m ²		%
D2-3	>	Non-résidentielle	UN	6 654,83	0,00	-	-	-	-	

Détail des parties fonctionnelles **

Nom de l'unité PEB	Nom de la partie fonctionnelle	Fonction	Surface plancher (m ²)
D2-3	Enseignement	Enseignement	3 259,05
	Rassemblement faible occupation	Rassemblement - faible occupation	2 218,72
	Installations sportives - Hall de sport, gymnase	Installations sportives - Hall de sport, Gymnase	1 177,06

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

** D'application uniquement pour les unités PEN (Unité PEB non-résidentielle UN et UAN)

Bâtiment RES (803,91 m² plancher)*

Rue Emile Gryzon, 1 - 1070 Anderlecht

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique				travaux aux installations techniques	
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m ²	%	m ²		%
RES	>	Non-résidentielle	UN	803,91	0,00	-	-	-	-	

Détail des parties fonctionnelles **

Nom de l'unité PEB	Nom de la partie fonctionnelle	Fonction	Surface plancher (m ²)
RES	Réfectoire	Rassemblement - cafétéria, réfectoire	647,58
	Cuisine	Cuisine	156,33

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

** D'application uniquement pour les unités PEN (Unité PEB non-résidentielle UN et UAN)

Bâtiment Hall 0 (2 463,30 m² plancher)*

Rue Emile Gryzon, 1 - 1070 Anderlecht

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique				travaux aux installations techniques	
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m ²	%	m ²		%
Hall 0	-	Non-résidentielle	URS	2 463,30	6 246,58	197,26	3,16	197,26	-	Non

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment



PROPOSITION PEB

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	15637,43 m ²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	2463,30 m ²
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
Surface plancher totale des unités:	18100,73 m ²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné pour toutes les unités PEB du projet y compris les URS et pour toutes les étapes PEB du projet.

2.5 Etudes de faisabilité

Une étude de faisabilité est requise

Une étude de faisabilité intégrée est requise et a été envoyée à Bruxelles-Environnement avant le dépôt du permis

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de l'IBGE pour toutes les unités PEB du projet (cf. recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS").

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment DOA (8 178,69 m ² plancher) Rue Emile Gryzon, 1 - 1070 Anderlecht							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
DOA Dérogation:	UN	●	-	●	●	●	-
Bâtiment D2-3 (6 654,83 m ² plancher) Rue Emile Gryzon, 1 - 1070 Anderlecht							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
D2-3 Dérogation:	UN	●	-	●	●	●	-

PROPOSITION PEB

Bâtiment RES (803,91 m² plancher) Rue Emile Gryzon, 1 - 1070 Anderlecht							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
RES Dérogation:	UN	●	-	●	●	●	-
Bâtiment Hall 0 (2 463,30 m² plancher) Rue Emile Gryzon, 1 - 1070 Anderlecht							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
Hall 0 Dérogation:	URS	●	-	-	-	●	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Pas d'application pour les projets avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS.



PROPOSITION PEB

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Type d'annexe	Identifiant de l'annexe
Plans parties fonctionnelles avant et après assimilation	Analyse des parties fonctionnelles

Signature

Je soussigné, Mme LAMBRECHTS Bernadette, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- déclare avoir reçu une étude de faisabilité
- déclare avoir transmis une l'étude de faisabilité intégrée à Bruxelles-Environnement
- déclare choisir, pour la suite de la procédure, la recommandation « projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont une/des URS » qui m'impose de désigner le même conseiller PEB pour toutes les unités PEB du projet y compris les URS et pour toutes les étapes PEB du projet.
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

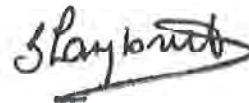
Je souhaite recevoir le(s) certificat(s) PEB en version pdf.

Je souhaite recevoir le(s) certificat(s) PEB en version papier.

Date : 31.11.18 Signature :

Bernadette LAMBRECHTS
Admission zone générale

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme



Parties fonctionnelles DOA

ETAPE III - Assimilation

FONCTIONS après assimilation des espaces connexes	Surfaces [m²]	ADJACENCES						
		Enseignement	Gymnase	Bureaux	Réfectoire	Faible occupation R+1	Cuisine	Faible occupation Rez
Enseignement	3,879.46			V	H	H		V
Gymnase	1,797.69			H				
Bureaux	471.29					V		V
Réfectoire	418.84							H
Faible occupation R+1	283.41							
Cuisine	111.42							
Faible occupation Rez	82.18							

Assim possible
Pas d'Assim.
Assim impossible

FONCTIONS après assimilation des espaces connexes	Surfaces [m²]	% cumulé
Enseignement	3,879.46	
	775.89	20%
	959.87	25%
Faible occupation Rez	82.18	2.12%
Faible occupation R+1	283.41	9.42%
Réfectoire	418.84	20.22%
Bureaux	471.29	32.37%
TOTAL	4,245.05 m²	

	ADJACENCES			
	Faible occupation Rez	Faible occupation R+1	Réfectoire	Bureaux
V		H	H	V

Assim possible
Assim possible
Pas d'Assim.
Assim impossible

FONCTIONS après assimilation des espaces connexes	Surfaces [m²]	% cumulé
Gymnase	1,797.69	
	359.54	20%
	449.42	25%
Bureaux	471.29	26.22%
TOTAL	1,797.69 m²	

ADJACENCES
Bureaux

V
ASSIMILATION
Assim impossible

FONCTIONS après assimilation des espaces connexes		Surfaces [m ²]	% cumulé	ADJACENCES
Réfectoire	20% 25%	418,84 83,77 104,71		Cuisine V
Cuisine		111,42	6,20%	ASSIMILATION Assim possible
TOTAL		530,26 m²		

IV PARTIES COMMUNES

FONCTIONS après assimilation des espaces connexes	Surfaces [m ²]	Surfaces parties communes adjacentes [m ²]	TOTAL [m ²]
Enseignement	4,245.05	999,71	5,244,76
Gymnase	1,797.69	0,00	1,797,69
Réfectoire	530,26	0,00	530,26
Bureaux	471,29	134,69	605,98
TOTAL			8,178,69 m²

Parties fonctionnelles RES

FONCTIONS après assimilation des espaces connexes	Surfaces [m ²]	% cumulé	ADJACENCES		COMMUNS
					H
Réfectoire	577.77				
	20%				
	25%				
	115.55				
	144.44				
Communs	69.81				
	647.58				
FONCTIONS après assimilation des espaces connexes	Surfaces [m ²]	% cumulé	ADJACENCES		
Cuisine	156.33				H
	20%				
	25%				
	31.27				
	39.08				
Communs					ASSIMILATION
	156.33				

